



V.A.E : VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE et l'accompagnement à la VAE

1. L'objectif

Valoriser le savoir-faire et les compétences de vos collaborateurs dans votre entreprise.

Arpèges Conseil vous accompagne dans votre démarche pour permettre à vos collaborateurs d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre professionnel sur la base de son expérience.

Nos équipes vous proposent la démarche VAE -Validation des Acquis de l'Expérience- afin de :

- valoriser et de fidéliser vos salariés,
- réduire la durée de formation pour promouvoir une personne,
- assurer le développement de pôles de compétences,
- mieux gérer la contribution formation.

2. Notre démarche

- ✓ Phase préliminaire :
Valider la légitimité de la démarche et identifier le diplôme ciblé, le titre ou CQP au regard des compétences acquises.
- ✓ Phase de recevabilité :
Aide à la constitution de la première partie du dossier de validation (**livret 1**).
- ✓ Accompagnement :
Description et transcription des expériences les plus pertinentes (destinées au **livret 2**).
- ✓ Préparation au passage devant le jury.
- ✓ Suivi post jury.

3. Notre méthodologie

- Analyse des expériences et compétences acquises
- Recherche du diplôme ou du titre
- Relecture du livret 1 ou du DPO (Dossier de Pré-Orientation)
- Appui méthodologique pour la rédaction du livret 2 ou du document final
- Simulation d'entretien
- En cas de validation partielle : préconisation de formations complémentaires, recherche d'alternatives professionnelles

4. Nos atouts

- Accompagnement individuel,
- Mise en œuvre de méthodes et outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire,
- Partenariat avec les organismes valideurs,
- Aide à la recherche de financement,
- Respect de la réglementation relative à la démarche VAE,

ARPEGES CONSEILS est co-fondateur de la Fédération Nationale Professionnelle de la VAE